

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 avril 2024**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 36
Absents excusés : 01

Date de convocation : 04/04/2024

Délibération N° D-2024-1104-20

Membres présents : 36 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BERBACH Gisèle, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, ROTH Mireille, DYEUL Aurélie, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, HUCKERT Claudine, GEIGER Nathalie, KUHN Josiane.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, KRIEGER Laurent, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, WEISS Henri, EHRHART Mathieu.

Monsieur ROTH Pierre a donné pouvoir à Madame DOTT Sylvie pour voter en son nom.
Madame JULES Adeline a donné pouvoir à VOGEL Justin pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 1/37

Madame HALTER Estelle.

Objet : Entretien des voies cyclables : proposition de prestation de service aux communes

Le Président explique aux membres du Conseil qu'avec le développement des voies cyclables sur le territoire, les communes sont confrontées à diverses problématiques d'entretien de ces voies (fauchages des bas-côtés, balayage et nettoyage des voies, etc.). Ces travaux réguliers d'entretien des voies cyclables nécessitent des moyens techniques importants dont ne disposent pas les communes et qui pourraient être mutualisés.

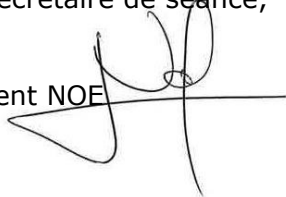
La Communauté de communes du Kochersberg souhaite proposer une prestation de service aux communes pour assurer l'entretien courant des voies cyclables. Au terme de l'étude menée pour évaluer les moyens matériels et humains à mettre en œuvre pour effectuer cette prestation, il est proposé aux membres du Conseil de fixer le montant de la prestation de service d'entretien des voies cyclables à 60 € / heure.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil communautaire **entérine** la proposition du Président et **décide de fixer** le tarif de la prestation de service d'entretien des voies cyclables à 60 € / heure.

Fait à Truchtersheim, le 16 avril 2024

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE



Le Président,

Justin VOGEL

